



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20230411-DEL-2023-04-32-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

En exercice : 29
Présent(s) : 21
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 04 avril 2023
Date d'affichage de la convocation : 04 avril 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2023

Délibération n° DEL.2023-04-32

Plan de financement pour l'achat du mobilier relatif à l'aménagement de l'ALSH

Le 11 avril 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présent(s) : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie à AILLOT Sonia. FLEURIER-LEFORT à MERCIER Martine. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à CORBION Rémy. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège.

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MONDON Josiane.

Rapporteur : La Maire

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20230411-DEL-2023-04-32-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL.2022-03-21 du 29 mars 2023 relative au plan de financement pour la construction d'un nouvel accueil périscolaire et de loisirs,

Vu le projet concernant la construction d'un nouvel accueil périscolaire et de loisirs,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « développement économique, finances, personnels, sécurité, communication » réunie le 23 mars 2023,

Considérant qu'il convient d'aménager les intérieurs y compris le mobilier de cette nouvelle structure,

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement relatif à l'aménagement intérieur et du mobilier de ce nouvel accueil périscolaire et de loisirs :

Dépenses (HT)		Recettes	
Mobilier et aménagements	50 000 €	CAF	40 000 €
		Fonds propres	10 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Josiane MONDON



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 12 avril 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :

<https://www.saintgermaindupuy.fr>